



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 
ID : 038-200063964-20250331-DE0000122_2025-DE

Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000022-2025

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE
BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Muriel RADIX

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Madame le Maire expose à l'Assemblée le compte de gestion 2024 de la commune, établi par M le Responsable du SGC et propose de constater que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Après s'être fait présenter le compte de gestion 2024 de la commune, établi par M le Responsable du SGC et avoir constaté que les écritures de ce compte étaient en tous points identiques et conformes à celles du compte administratif 2024 ;

- APPROUVE et ADOPTE à l'unanimité, le compte de gestion 2024 de la commune d'ARANDON-PASSINS établi par M le Responsable du SGC;

- DIT que les extraits II-1 et II-2 du compte de gestion 2024 seront joints à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à M le Responsable du SGC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

